



## AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Occupation temporaire du domaine public portuaire pour l'organisation d'un marché des antiquaires sur le Port de Beaulieu Plaisance à Beaulieu-sur-Mer

\*\*\*\*\*

### Avis de publicité

#### I. Objet

La Métropole Nice Côte d'Azur a réceptionné une candidature spontanée par un opérateur économique afin que lui soit dévolu un espace relevant du domaine public portuaire du port de Beaulieu Plaisance à Beaulieu-sur-Mer aux fins d'organiser plusieurs manifestations de type brocante.

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L.2122-1-1 et L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels, la Métropole Nice Côte d'Azur appelle les opérateurs intéressés à manifester leur intérêt pour ces activités.

#### II. Localisation et informations du domaine

- Domaine public concerné : Port de Beaulieu Plaisance – Commune de Beaulieu-sur-Mer
- Surface du domaine public alloué : Le parvis d'exposition surplombant le port d'une surface de 1280 m<sup>2</sup> - Galerie Sud du Port de Plaisance.
- Autorité portuaire : Métropole Nice Côte d'Azur - 5 rue de l'hôtel de ville – 06364 NICE CEDEX4
- Direction concernée : Direction des Activités Portuaires et Maritimes de la Métropole Nice Côte d'Azur

### III. Durée et conditions de l'occupation temporaire du domaine public

- Il est rappelé qu'en application des articles L.2122-2 et L.2122-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'occupation du domaine public est temporaire, précaire et révoquant dans les conditions prescrites par les lois et règlements en vigueur.
- L'occupation sera délivrée aux dates suivantes **du 30 décembre 2022 au 08 janvier 2023**.
- L'occupation sera consentie moyennant le paiement d'une redevance à la journée de 650 € TTC.
- Une autorisation d'occupation temporaire sera consentie aux dates susvisées avec le titulaire.

### IV. Modalités de réponse au présent avis

La manifestation d'intérêt est à présenter **au choix avant la date limite de réception des manifestations d'intérêts ci-dessous** :

- Par voie électronique, à l'adresse mail : [portsdazur@nicedazur.org](mailto:portsdazur@nicedazur.org)
- Par voie postale en R.A.R adressé à : Le Bureau de Port - la Capitainerie du Port de Beaulieu Plaisance boulevard Général Leclerc - 06310 Beaulieu-sur-Mer.
- En main propre : à la capitainerie du port de Beaulieu Plaisance : boulevard Général Leclerc - 06310 Beaulieu-sur-Mer suivant les horaires d'ouverture

<b>Date limite de réception des manifestations d'intérêts par mail : 21 novembre 2022 à 16h30</b>
---

**Toute manifestation d'intérêt réceptionnée au-delà des dates prescrites ci-dessus sera considéré comme nulle et non avenue.**

En cas de manifestation d'une pluralité d'intérêts concurrents, il sera procédé à une mise en concurrence des différents candidats, sur la base des critères suivants :

- **Critère 1** : Qualité du projet : 40%
- **Critère 2** : Qualité du business plan : 40%
- **Critère 3** : Propositions en termes de développement durable : 20%

**Les documents qui devront être remis en vue de la sélection d'une offre, sont détaillés dans le règlement de consultation qui sera remis aux candidats ayant manifesté leur intérêt.**

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessus, la Métropole Nice Côte d'Azur délivrera à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément les titres d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.